

## LES BUDGETS CLIMATIQUES AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL DE L'UE

### Le contexte

L'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne énonce que : « L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix... et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. » Ce que nous appelons le « pacte de stabilité et de croissance » est basé sur cet article. La Commission européenne évalue chaque année la santé économique de chaque pays de l'UE et recommande des politiques pour corriger leurs « déséquilibres ». Pour la zone euro, cette démarche est complétée par un processus renforcé d'évaluation de la conformité des lois de finances nationales aux critères dits « de Maastricht ».

Les déséquilibres économiques peuvent créer d'énormes menaces pour nos systèmes de protection sociale et générer des niveaux élevés de chômage. Toutefois, les critères d'évaluation actuels pour déterminer si un pays est en bonne santé économique sont complètement obsolètes. Outre les indicateurs macro-économiques classiques, le tableau de bord comprend des indicateurs d'efficacité des ressources qui évaluent uniquement la productivité de l'énergie et des ressources de l'économie (par exemple, la masse des ressources d'intrants énergétiques pour un pourcentage du PIB).

Dès lors, comment les risques climatiques, la résilience, l'empreinte climatique et la géopolitique des ressources sont-ils inclus dans nos priorités ? L'Union de l'énergie a fixé 5 objectifs et l'Accord de Paris fixe un objectif global pour toutes les politiques, mais les conflits entre objectifs opposés ne sont pas réglés, ce qui entraîne des incohérences au niveau de l'Europe.

### Les besoins des villes concernant l'UE

LE BUDGET DE L'UE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UN BUDGET EUROPÉEN INTÉGRANT LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AFIN DE DÉFINIR LE BON CAP AVEC UNE BOUSSOLE

Les règles du cadre financier pluriannuel relatives aux dépenses du budget de l'UE et aux priorités des programmes de l'UE n'ont pas été pleinement adoptées au cours de la législature 2014/2019. Il reste encore un certain nombre de priorités importantes à finaliser pour les programmes.

#### Implications concrètes :

-> Les dirigeants de l'UE réviseront les propositions de programmes de l'UE pour 2020/2027 afin de les rendre « pérennes ». Combien l'UE dépensera-t-elle au cours de la prochaine décennie pour accroître l'efficacité des ressources, réduire les besoins en énergie et en ressources, soutenir les partenariats urbains-ruraux pour la production d'énergie et de denrées alimentaires, adapter les villes au changement climatique, produire localement et créer de la richesse à partir des ressources locales ?

#### Acteurs concernés et calendrier

Dès que les commissions ITRE (industrie, recherche et énergie), ENVI (environnement, santé publique et sécurité alimentaire), REGI (développement régional), BUDG (budgets) du Parlement européen seront en place.

Il est temps de sortir de la vision « classique » qui consiste à « taxer davantage les pollueurs et moins les travailleurs ». Cette approche ne nous a menés nulle part, ou du moins extrêmement loin des changements drastiques nécessaires. L'impact des politiques fiscales sur la capacité à mettre en œuvre la transition énergétique va bien au-delà de la taxation des combustibles fossiles. Par exemple, la Grèce et le Portugal ont été invités à vendre leurs infrastructures de production et de distribution d'énergie. Cela facilitera-t-il la transition énergétique ? Ces cessions pourraient s'avérer neutres ou positives, selon les conditions de la reprise, mais il manquera très probablement des chaînons pour que ces États membres disposent des outils nécessaires pour achever leur transition énergétique et assurer leur indépendance énergétique.

#### Implications concrètes :

-> La Commission et le Conseil européen expliquent comment chacune des recommandations qu'ils proposent aux États membres en termes de réformes économiques et budgétaires aidera à atteindre la résilience, la suffisance énergétique et l'objectif des 1,5 degré.

-> Évaluer la dépendance pétrolière des systèmes fiscaux dans chaque État membre : en plus d'évaluer les subventions préjudiciables (par exemple, l'abattement fiscal sur les voitures professionnelles) et un plan bien précis de suppression progressive de celles-ci.

#### Acteurs concernés et modalités

La Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne (DG ECFIN) proposera une nouvelle directive visant à modifier le semestre économique de l'UE et à ajouter un pilier sur la budgétisation climatique et la préparation à la transition énergétique. Le premier exercice pourrait avoir lieu en 2022, après l'adoption d'une nouvelle directive en 2021.

#### Exemple caractéristique : L'exercice de classement de la transition énergétique du Forum économique mondial

Le rapport présente l'indice de transition énergétique (ETI), qui compare les secteurs énergétiques de 115 pays et analyse leur préparation à la transition énergétique.

Pour ce faire, il évalue les systèmes énergétiques des pays sur la base d'un « triangle énergétique » comprenant la sécurité et l'accès à l'énergie, le développement et la croissance économiques, la durabilité environnementale et la mesure dans laquelle ils sont bien établis pour les réussites futures.

-> <https://www.weforum.org/agenda/2019/03/the-countries-most-ready-for-the-global-energy-transition/>

#### Implications concrètes :

-> Inclure un budget climatique adossé au budget national afin d'aligner les stratégies climatiques à long terme sur les objectifs à moyen et court terme pour évaluer si nous sommes sur la bonne voie et prendre des mesures correctives et les soumettre dans le cadre du semestre européen

#### Acteurs concernés et calendrier

Le Vice-président de la Commission chargé de la Transition énergétique devrait être chargé de réviser le règlement sur la gouvernance énergétique et climatique afin d'ajouter un article sur la budgétisation climatique. Une autre solution consiste à mettre en place un ensemble d'outils méthodologiques et d'échanges entre les États membres et à favoriser l'apprentissage par les pairs entre les pays disposant d'un budget climatique et ceux qui souhaitent lancer le processus. La proposition de règlement pourrait passer par le processus législatif en 2021.

#### À titre d'illustration :

La loi britannique sur le climat est une loi forte adoptée il y a dix ans, dotée de processus de gouvernance efficaces entre les institutions pour la faire appliquer, ce qui a conduit à la création du Comité des changements climatiques. Celui-ci fixe des bilans carbone clairs, hors secteurs ETS (Emissions Trading System), pour 4 ans. Il accroît aussi la prévisibilité pour les investisseurs et rend compte chaque année des progrès réalisés devant le Parlement britannique. Inspirées par le Royaume-Uni, des lois similaires ont été adoptées au Danemark, en Finlande, en Suède, en Norvège et en France.

### DES POLITIQUES FISCALES ET BUDGÉTAIRES PERMETTANT AUX MUNICIPALITÉS DE JOUER PLEINEMENT LEUR RÔLE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Il s'agit en fait de l'un des plus grands « déséquilibres » entre les besoins et les moyens de transformer notre économie vers une société résiliente. Il est largement admis que le niveau local doit être au cœur des futurs systèmes énergétiques, alimentaires et productifs, mais toute politique sectorielle reste décidée et conçue au niveau national, voire européen. C'est particulièrement vrai pour les politiques fiscales et budgétaires municipales. Cela va au-delà des taxes sur la circulation et il s'agit de permettre aux villes d'investir dans leurs infrastructures clés.

En France, les municipalités, dans le cadre d'une nouvelle loi de décentralisation, doivent réduire leurs coûts de fonctionnement de 1,2 % par an, indépendamment de leurs enjeux locaux, de leurs perspectives de croissance démographique... Cette règle aveugle est la réponse française pour maîtriser le déficit public, mais met en péril de nombreux investissements nécessaires aux territoires pour adopter des innovations énergétiques et améliorer leurs systèmes. Parce que les coûts administratifs ne concernent pas l'inefficacité du secteur public, mais l'évaluation des besoins, l'évaluation des demandes de subventions, la procédure d'autorisation des nouvelles constructions... le manque de ressources humaines dans les municipalités et les régions est aujourd'hui un obstacle à l'émergence de projets et la principale raison de la sous-utilisation des fonds communautaires. En Espagne, certaines municipalités ont été empêchées de s'engager sur le marché de l'énergie en tant que nouvel acteur, notamment en tant que fournisseurs d'énergie (et plus encore en tant que producteurs) en raison de ces lois relatives aux « autorités locales sous tutelle », alors que leur action aurait un impact direct sur la lutte contre la pauvreté énergétique.

#### Implications concrètes :

-> Évaluer comment les États membres donnent aux collectivités locales les moyens de remplir leur rôle et veiller à ce que les réformes fiscales et budgétaires mises en œuvre ne se fassent pas aux dépens des collectivités locales en tant qu'acteurs de la transition énergétique.

#### Acteurs concernés et calendrier

Dans le cadre de l'évaluation du budget national de la DG ECFIN, évaluer l'impact sur la capacité locale à mettre en œuvre la transition énergétique (par exemple, par une audition d'un panel de maires).

#### Implications concrètes :

->Ajouter des critères climatiques pour tous les investissements et toutes les dépenses publics, en utilisant par exemple la méthodologie du Green Bond, afin de fixer les priorités et d'évaluer l'impact du budget municipal sur le climat.

#### Acteurs concernés et calendrier

DG ECFIN et Eurostat, à la suite des travaux déjà réalisés sur la taxonomie des marchés financiers ; avis parlementaire pour lancer le processus via la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen (ECON).

#### Implications concrètes :

-> Investir dans les coûts directs de personnel des autorités locales pour faire en sorte que leur rôle de facilitation de tous les acteurs de la transition soit rempli

#### Acteurs concernés et calendrier

La direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO), dans ses partenariats d'investissement avec les régions, veille à ce que les ressources d'assistance technique soient allouées à l'autorité locale et à l'EFSI. Ces règles devront être incluses par le Parlement européen (PE) dans le futur règlement du Fonds européen de développement régional (FEDER).

### AIDER LES VILLES À ÉLABORER UN BUDGET MUNICIPAL POUR L'INTÉGRATION DU CLIMAT GRÂCE UN INSTRUMENT DÉDIÉ

Des milliards de fonds européens seront consacrés à l'innovation technique. Autant la technologie est nécessaire, autant la plupart des solutions existent aujourd'hui, grâce aux programmes de recherche et d'innovation menés par le passé. Le défi consiste à coordonner les secteurs et les niveaux, et à harmoniser concrètement les politiques industrielles et économiques avec les objectifs du changement climatique. Pour cela, la Mission Innovation sur les villes neutres en carbone est un instrument adapté, à financer dans le cadre du programme Horizon Europe, dans la mesure où il finance des villes de toutes tailles, où il est inclusif et où il se concentre aussi sur le changement de gouvernance. Elle doit donc aider les villes à adopter un budget municipal qui tienne compte du climat.

#### Implications concrètes :

-> La Mission Innovation « villes neutres en carbone » présente une priorité explicite pour l'innovation en matière de gouvernance au niveau local et pour la budgétisation du climat.

#### Acteurs concernés et calendrier

Dans les termes de référence de la Mission Innovation « des villes neutres en carbone », la Commission européenne proposera un budget spécifique pour la gouvernance et la budgétisation climatique, qui sera soutenu/amendé par la commission ITRE du Parlement européen et soutenu/adopté par le Conseil européen.

### À titre d'illustration : Ville d'Oslo (Norvège) - Budget climatique

Le Conseil municipal d'Oslo a adopté son premier Budget climatique en 2016, sous la devise « nous compterons le dioxyde de carbone de la même manière que nos euros ». Sous la responsabilité de la Direction des Finances et du Conseil de la ville de l'environnement et les transports, la deuxième génération actualisée du budget climatique donne un aperçu des 36 mesures que la municipalité prévoit de mettre en œuvre au cours de la période couverte par son plan économique actuel afin d'atteindre les objectifs climatiques d'Oslo. Le budget climatique comprend des mesures sous la responsabilité municipale et des mesures mises en œuvre ou financées par le gouvernement national qui ont un impact direct sur les émissions de GES à Oslo.

Les émissions de CO<sub>2</sub> et les coûts de leur réduction sont communiqués en même temps que le rapport sur le budget ordinaire, ce qui fait du budget climatique « une composante intégrale du budget global de la ville » qui présente et budgétise « les émissions de CO<sub>2</sub> de la ville d'une manière similaire aux finances de la ville ».

À ce titre, les rapports sur le budget climatique sont présentés au cours des trois étapes clés du cycle budgétaire. Le premier rapport est publié de mars à avril, entre la première conférence stratégique et la conférence d'établissement du budget. Un deuxième rapport est ensuite présenté en août/septembre en même temps que la conférence budgétaire finale et la proposition budgétaire du Conseil municipal. Enfin, un troisième rapport est publié à la fin de l'année suivant la résolution budgétaire et avant la conférence stratégique pour le cycle suivant.

### CONDITIONS PROPICES À LA RÉALISATION DE TOUS LES OBJECTIFS SUSMENTIONNÉS, QUI DOIVENT ÊTRE ÉLABORÉS PAR L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION

#### Implications concrètes :

-> Une méthodologie spéciale de sélection des projets qui bénéficieront d'un soutien de l'UE sera élaborée avant 2020. Elle sera harmonisée avec la taxonomie des investissements financiers (propositions de la DG FIN basées sur le groupe de travail au plus haut niveau sur le financement durable). Cette méthode doit également servir à examiner l'utilisation des fonds à mi-parcours du prochain exercice financier.

#### Acteurs concernés et calendrier

DG Regio Commission européenne, Recherche, Climat, Énergie, Environnement



ENERGYCITIES

## DES PARTENARIATS URBAINS-RURAUX

### Nous ne pouvons pas mobiliser toute l'Europe avec des politiques territoriales déconnectées

Nous entendons souvent parler du secteur à croissance rapide de l'agriculture urbaine et de sa capacité future à fournir une part importante de notre alimentation de manière durable, loin des pratiques agro-industrielles. Dans le secteur de l'énergie, nous assistons à la même montée en puissance de la production d'énergie à base locale/urbaine et/ou rurale pour laquelle nous devons inventer de nouvelles coopérations citoyennes-citoyennes et des partenariats entre villes/villages.

Ces deux secteurs sont essentiels pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et, avec les transports, ils doivent être complètement transformés depuis la production jusqu'aux modes de distribution et de consommation. Pour ce faire, il s'agit de construire une stratégie de résilience pour les villes et leurs arrière-pays et de briser les murs des secteurs/frontières administratives, ainsi que les barrières des politiques sectorielles pour exploiter d'énormes synergies. Le mouvement des Villes en transition est un pionnier de cette approche et des projets pilotes existent dans plus de 11 pays de l'UE. Il s'est étendu depuis dans le monde entier. Cette approche cible les petites villes et ne s'est pas lancée dans les plus grandes agglomérations : il y a donc de la place pour sa généralisation.

### Les besoins des villes concernant l'UE

#### EXPÉRIMENTER DIFFÉRENTES FORMES DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES RESSOURCES

Les politiques actuelles traitent séparément les zones urbaines et les zones rurales, chacune étant dotée de définitions et d'outils spécifiques. Alors que l'agriculture urbaine et la production d'énergie rurale connaissent une croissance à deux chiffres, il est temps que les cadres politiques s'adaptent et fusionnent.

Il est désormais possible de combiner le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional. Le futur Fonds agricole pour le développement rural a été considérablement réduit au sein de la Commission européenne, mais doit permettre la réalisation de projets conjoints visant à favoriser la régénération des ressources entre zones rurales et villes.

#### Implications concrètes :

Rétablir le budget du Fonds de développement rural et inclure une priorité pour l'alimentation et les partenariats énergétiques afin d'accroître la résilience de nos systèmes énergétiques et alimentaires.

#### Acteurs concernés et calendrier

Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen (AGRI) et ministres de l'Agriculture des États membres dès la mise en place du nouveau Parlement, de la Commission REGI du Parlement européen et du Conseil des Affaires générales.

#### À titre d'illustration :

L'essor actuel des coopératives énergétiques citoyennes est souvent basé sur l'investissement des citoyens dans des moulins à vent ruraux et montre que la coopération se développe déjà à grande échelle (modèle de l'Énergie Partagée en France). Toutefois, nous observons rarement une coopération similaire entre les administrations urbaines et rurales dans le domaine de l'énergie, collaboration qui pourrait bénéficier d'un soutien de la Commission européenne pour augmenter la production d'énergie avec les municipalités.

La méthodologie de la Convention des Maires a été très efficace pour aider les villes et les communes, même dans les petites villes ou les villages, pour proposer un cadre commun pour les Plans d'action en faveur de l'énergie durable permettant de réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030. En s'appuyant sur cette communauté existante et sur le réseau des Villes de transition, il est possible de partager ses expériences et d'élargir sa vision stratégique pour cimenter des accords de coopération.

#### Implications concrètes :

Des programmes d'accompagnement spécifiques doivent aider les territoires à développer des stratégies énergétiques et alimentaires locales et à les mettre en œuvre avec des accords de coopération et des fonds européens (voir ci-dessus). Intégration des autorités rurales et urbaines, des acteurs publics/privés, ainsi que des citoyens.

#### Acteurs concernés et calendrier

Les commissions AGRI et REGI (développement régional) du Parlement européen, avec les États membres, modifient les propositions relatives aux politiques agricoles et régionales pour y inclure un instrument fusionné qui financerait des cadres de coopération pionniers en matière de gestion des ressources et d'élaboration de stratégies communes. En outre, un tel instrument pourrait également être inclus dans le cadre du programme Horizon Europe pour la recherche et l'innovation.

#### Exemple caractéristique :

Le Ceinture Aliment Terre de Liège (<https://www.catl.be/>) est une initiative qui rassemble tous les producteurs de denrées alimentaires, de vin et de bière durables pour créer un marché régional. La zone couvre plus d'un million de consommateurs potentiels.

## ÉLABORER DES MESURES INCITATIVES ET UNE MÉTHODOLOGIE DÉDIÉE

#### Mesurer l'accès aux ressources, à la terre, à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie :

Partager et protéger de nos ressources naturelles est un besoin pour l'avenir de l'humanité. Cependant, aucun organe de gouvernance approprié ne prend en charge cette mission. Nous devons pourtant passer de la conservation de la nature à la régénération de la nature. La production d'énergie peut non seulement détruire le climat et la qualité de l'air, mais elle peut aussi polluer le sol et l'eau et empêcher la production d'énergie au lieu de produits alimentaires. Les choix des sources d'énergie et des investissements doivent être mieux expliqués, mieux compris et les communautés locales pleinement impliquées. Les sources d'énergie doivent être classées en fonction de nouvelles définitions de ce qui peut réellement être considéré comme une source d'énergie renouvelable/à zéro émission dans le contexte de l'urgence climatique actuelle. Comme l'a montré le débat sur la transition énergétique en France, et plus largement les marches mondiales du climat et les grèves de jeunes, la réflexion sur le système énergétique de demain ne peut plus se limiter à des discussions d'experts ou à la pression des groupes d'intérêt.

#### Implications concrètes :

Dans le cadre du « paquet gaz » prévu pour 2020, construire un consensus sur une nouvelle classification des énergies renouvelables, allant au-delà des controverses actuelles sur l'utilisation de la biomasse. Comme l'a montré le cas récent des discussions sur le « gaz renouvelable », laisser aux groupes de pression le soin de définir ce qui est durable et ce qui ne l'est pas n'est plus envisageable.

Pour accroître la visibilité des bonnes pratiques et inspirer tous les territoires, un chapitre spécial de l'État de l'Union de l'énergie devra être consacré à la production locale d'énergie et aux partenariats novateurs pour produire et distribuer l'énergie à partir de sources locales abondantes et non limitées.

Les systèmes énergétiques ont besoin de la même approche que celle proposée pour les nouveaux systèmes alimentaires par le groupe international d'experts sur les systèmes alimentaires durables : <http://www.ipes-food.org/>

#### Acteurs concernés et calendrier

La direction générale de l'énergie de la Commission européenne (DG ENER) et le Vice-président chargé de la transition énergétique





ENERGYCITIES

## LA CONVENTION, LABORATOIRE DE TRANSITION VERS UNE EUROPE CLIMATIQUEMENT NEUTRE

### Le contexte

La Convention des Maires d'Europe est passée d'une initiative initialement attendue de 300 villes de premier plan en Europe à un mouvement mondial de 10 000 villes et communes à travers le monde. En Europe, 8 000 villes se sont engagées à aller au-delà des objectifs climatiques et énergétiques de l'UE, contribuant ainsi au leadership de l'Union sur la scène internationale. D'une part, les signataires de la Convention ont fait preuve d'une ambition supérieure à celle de leur gouvernement national (27 % de réduction de CO<sub>2</sub> d'ici 2020), et de l'autre, ils mettent en œuvre avec succès la transition énergétique dans leur communauté et rendent leur territoire résistant aux impacts du changement climatique.

La communauté des autorités locales et régionales engagées dans la Convention des Maires constitue une formidable avancée, mais pas totalement exploitée, pour la transition de l'Europe vers la neutralité climatique.

### Les besoins des villes concernant l'UE

#### RELANCER LA CONVENTION DES MAIRES COMME INITIATIVE EUROPÉENNE DES VILLES CLIMATIQUEMENT NEUTRES

#### Implications concrètes :

Réviser l'engagement politique de la Convention des Maires pour inclure une vision à long terme de la neutralité climatique et de la résilience au changement climatique.

En adhérant à la Convention des Maires, les autorités locales s'engagent à aller au-delà des objectifs énergétiques et climatiques de l'UE pour 2030. Avec la proposition récente de la Commission européenne en faveur d'une économie à zéro émission nette d'ici 2050, il est crucial d'aligner l'engagement des signataires de la Convention sur l'ambition de la Commission et de veiller à ce que les villes européennes jouent leur rôle en soutenant la réalisation des objectifs à court et long terme de l'UE.

#### Acteurs concernés, modalités et calendrier

La Commission européenne soutiendra, par le biais de la Convention des Maires, une consultation des autorités locales et régionales afin de revoir l'engagement politique et d'inclure la neutralité climatique comme objectif 2050. La Cérémonie de la Convention qui aura lieu début 2020, tout en faisant le point et en célébrant les réalisations des signataires d'ici cette année clé, constituera un moment parfait pour cette révision de l'engagement politique de l'initiative.

La Commission européenne devra rationaliser toutes les initiatives urbaines pertinentes (par exemple, les villes et communautés intelligentes, la Mission Innovation d'Horizon Europe sur les villes climatiquement neutres et intelligentes) dans le cadre de la Convention des Maires, qui constitue le guichet unique pour les politiques énergétiques et climatiques des villes.

Le Parlement européen appellera la Commission européenne, par le biais d'une résolution ou d'un avis d'initiative, à faire de la Convention des Maires l'épine dorsale locale de l'UE pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050, dès que les comités seront établis (juillet 2019).

Plusieurs villes européennes ont déjà pris un engagement ambitieux en faveur de la neutralité climatique. Des petites villes aux grandes métropoles, ces pionnières ont engagé une transition vers la neutralité climatique qui doit être capitalisée.

À titre d'illustration : Paris neutre en carbone d'ici 2050, uniquement si les citoyens et les parties prenantes jouent leur rôle.

L'empreinte carbone de Paris montre clairement que la neutralité climatique ne peut être atteinte que par la participation de tous les citoyens et acteurs et qu'elle dépasse largement les frontières de la capitale française. Une telle transition implique une nouvelle gouvernance et une nouvelle coopération avec les communautés locales et les autres parties prenantes, ce que Paris se donne les moyens d'accomplir.



■ Extramuros émissions ■ Intramuros émissions ■ Administration <2% émissions globales

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement  
Agence d'Ecologie Urbaine – Avril 2018

#### Implications concrètes :

- > Création d'un club de villes climatiquement neutres dans le cadre de la Convention des Maires.
- > Tirer parti de leur savoir-faire et de leur expérience pour mettre au point des conseils et des outils.

#### Acteurs concernés, modalités et calendrier

Les programmes de financement de la Commission européenne, en particulier la Mission Innovation d'Horizon Europe sur les villes climatiquement neutres, soutiendront la création de cette communauté de pratique.

La Commission européenne veillera à ce que la moitié du conseil d'administration de la mission Horizon Europe pour des villes climatiquement neutres et intelligentes soit composée de représentants des villes.

Les visions et les ambitions à long terme doivent être soutenues par l'innovation et l'expérimentation, non seulement de nouvelles technologies, mais aussi de transformation sociétale (par exemple, gestion de la transition, processus de participation des citoyens). Les villes européennes doivent bénéficier d'un droit à l'expérimentation, avoir accès à des espaces pour innover et travailler ensemble pour relever les défis de la transition énergétique.

### Implications concrètes :

-> Créer des espaces sûrs pour l'innovation énergétique et climatique par les villes.

### Acteurs concernés, modalités et calendrier

Dans le cadre de la Mission d'Horizon Europe sur les villes climatiquement neutres et intelligentes, la Commission européenne devra soutenir des projets pilotes de villes et de collectivités qui peuvent être exemptés des limites réglementaires et politiques sur le marché de l'énergie. Les villes recevront des fonds pour mettre en place, par exemple, des syndicats locaux de l'énergie, des systèmes énergétiques transfrontaliers où une ville ayant une production excédentaire d'électricité dans un pays, par exemple, pourra facilement approvisionner une ville dans un pays voisin. Les villes pourraient mettre à l'essai de telles solutions novatrices sur la durée de la période de financement. Un tel soutien à une coopération transfrontalière innovante contribuerait également à rendre l'Union européenne de l'énergie plus visible au niveau local. La réalisation de tels projets serait également rentable et renforcerait la sécurité énergétique, car les systèmes énergétiques décentralisés à petite échelle (micro-réseaux, micro-réseaux transfrontaliers, etc.) peuvent être flexibles, résistants et rentables. Grâce à la Convention des Maires, les villes financées pour ces projets pilotes échangeraient alors régulièrement sur leurs progrès en matière d'innovation sociétale et technologique, faisant ainsi de cette initiative un véritable laboratoire de transition. Ils impliqueraient également les citoyens dans leur voyage d'expérimentation à travers les Hackathons for Climate, afin d'améliorer encore leurs approches innovantes.

Le Parlement européen appellera à un droit à l'expérimentation pour les villes par le biais d'une résolution ou d'un avis d'initiative.

## AIDER TOUTES LES VILLES DE L'UE À ÉLABORER DES FEUILLES DE ROUTE CLIMATIQUEMENT NEUTRES PAR LE BIAIS D'ÉCHANGES ENTRE PAIRS

Avec un cadre en place, c'est-à-dire la Convention des Maires visant à la neutralité climatique, une communauté de pratique en place et opérationnelle, le temps est venu de généraliser cette démarche. Il n'existe donc pas de solution unique pour toutes les villes d'Europe, mais un besoin crucial d'échange et de collaboration entre pairs.

La Convention des Maires, le plus important mouvement de villes engagées dans des politiques ambitieuses en matière de climat et d'énergie, devra servir de plaque tournante pour diffuser les connaissances et faciliter l'apprentissage à long terme entre villes paires.

### Implications concrètes :

-> Mettre en place un Erasmus de la transition énergétique pour les villes.

Comme l'a montré le succès de programmes européens comme URBACT, d'innombrables villes européennes sont désireuses d'échanger leurs expériences sur leur parcours de transition énergétique. Toutefois, la nature à court terme de ces programmes a constitué un goulot d'étranglement pour en assurer la généralisation dans toute l'Europe.

Un soutien à long terme aux échanges d'égal à égal entre villes (détachements, mentors-mentorés, etc.) est maintenant nécessaire pour y parvenir, et un programme Erasmus de transition énergétique est la voie à suivre. La communauté de la Convention des Maires est le lieu idéal pour assumer ce rôle de centre d'apprentissage mutuel pour les villes qui s'engagent dans la neutralité climatique.

### Acteurs concernés, modalités et calendrier

La Commission européenne soutiendra les activités d'échange mutuel par le biais de la nouvelle initiative Urban de l'UE, la Convention des Maires jouant le rôle de centre d'apprentissage pour les villes participantes. Ensuite, l'exécutif de l'UE proposera leur extension dans un programme à part entière lors de la révision à mi-parcours du CFP 2021-2027. Le Parlement européen appellera à la mise en place d'un programme Erasmus de transition énergétique pour les villes par le biais d'une résolution ou d'un avis d'initiative.



ENERGYCITIES

## SE DÉSENGAGER DE LA BEI ET RÉINVESTIR DANS LA TRANSITION

**Le contexte**

À une époque où l'action dans le domaine de l'énergie et du climat stagne en Europe, la Banque européenne d'investissement (BEI) a un rôle clé à jouer dans la conduite de la transformation nécessaire et urgente de ses investissements. Premier bailleur de fonds multilatéral au monde et premier pourvoyeur de financements en faveur de la lutte contre le changement climatique, la politique de prêt de la BEI dans le domaine de l'énergie est un exemple à suivre pour les autres banques publiques. En outre, la Banque a pour mission de soutenir la politique énergétique et climatique de l'UE, en particulier la réalisation des objectifs de l'UE pour 2030 et, désormais, la mise en œuvre du paquet énergie propre récemment adopté. L'approche actuelle de la BEI en matière de soutien à la transition énergétique et climatique est dépassée au regard de la nouvelle réalité de l'Accord international de Paris. La Banque doit revoir complètement ses investissements, en mettant fin à sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et en investissant plutôt dans la transition énergétique locale.

**Les besoins des villes concernant l'UE**

## LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT DE LA BEI À L'ÉPREUVE DE L'ACCORD DE PARIS

Bien que la Banque européenne d'investissement (BEI) ait revu sa politique de prêt dans le secteur de l'énergie en 2019, cela ne suffit pas à harmoniser les investissements de la BEI avec les dispositions de l'Accord de Paris. L'ensemble de son portefeuille dans tous les secteurs, tant dans l'UE qu'à l'extérieur de son territoire, doit devenir entièrement exempt de combustibles fossiles et ne financer que des projets compatibles avec la démarche de l'Accord de Paris, à court et à long terme. Cela signifie que, pour se conformer aux exigences de cet engagement international, il faut aussi modifier radicalement ses activités de prêt dans le secteur des transports, son orientation vers le secteur de l'eau, son mandat de prêt extérieur et toute autre politique sectorielle.

Implications concrètes :

-> La BEI doit devenir leader en matière de climat, en excluant tout financement de combustibles fossiles en tant que principe fondamental applicable à l'ensemble de ses opérations de financement, couvrant l'énergie, les transports, l'eau, l'environnement, les prêts extérieurs et tout autre secteur.

-> Instauration du principe de subsidiarité comme principe fondamental supplémentaire applicable aux opérations de financement de la BEI, garantissant ainsi un financement préférentiel pour les projets ayant un impact local et régional renforcé (par exemple, les petites énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le stockage de l'énergie et les infrastructures de chauffage et de refroidissement durables).

### Acteurs concernés et modalités

Le Parlement européen, par l'intermédiaire de sa commission des budgets et du contrôle budgétaire, présentera une résolution appelant la Commission européenne à modifier l'art. 18 des statuts de la BEI et à introduire les principes fondamentaux de désinvestissement et de subsidiarité applicables aux opérations de financement de la Banque.

La Commission européenne présentera une proposition visant à inviter le Conseil, conformément à l'art. 308 du traité sur le fonctionnement de l'UE visant à modifier l'art. 18 des statuts de la BEI en conséquence.

Le Conseil adoptera une décision modifiant l'art. 18 des statuts de la BEI, après consultation du Parlement européen et de la BEI. Par la suite, le Conseil des gouverneurs de la BEI (composé des ministres désignés par les États membres) chargera immédiatement le Conseil d'administration de la BEI de mettre en œuvre ces principes révisés dans l'ensemble des opérations de financement de la Banque.

### Calendrier

Dès que le nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission européenne seront en place, à partir de janvier 2020. La BEI appliquera les nouveaux principes fondamentaux de désinvestissement et de subsidiarité à partir de 2021.

## SIMPLIFIER L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES AUTORITÉS LOCALES

Les autorités locales jouent un rôle clé dans la transition énergétique. Par conséquent, la BEI doit permettre aux collectivités locales d'accéder plus facilement à ses fonds, en adaptant ses programmes de financement aux besoins locaux. Pour ce faire, il convient, d'une part, de simplifier les demandes de financement au titre de l'instrument phare d'assistance technique ELENA de la BEI et, d'autre part, d'abaisser le seuil d'investissement minimal de la Banque, afin de permettre aux collectivités locales de toutes tailles et de tous niveaux d'avancement dans leur transition énergétique, d'accéder aux financements de la BEI. Actuellement, de nombreuses collectivités locales européennes ont du mal à tirer parti des possibilités offertes par le programme ELENA et d'autres programmes de financement de la BEI, ce qui ralentit leurs progrès en matière de transition énergétique.

À titre d'illustration : Bordeaux-Métropole et Växjö se sont vu refuser l'accès au programme ELENA Bordeaux Métropole sollicitait une assistance technique ELENA en partenariat avec son entreprise locale public-privé, dédiée à la rénovation énergétique de bâtiments résidentiels privés. Växjö s'est également vu refuser l'accès à l'assistance technique ELENA, car sa candidature était en fait trop détaillée en termes de données et de statistiques pour être éligible.

### Implications concrètes :

-> Les financements de la BEI (par exemple, le mécanisme ELENA) sont adaptés aux besoins locaux : ils permettent de multiples bénéficiaires finaux, des seuils d'investissement flexibles et des procédures de demande autorisant les collectivités locales de toutes tailles et de tous niveaux d'avancement dans leur transition d'accéder au financement.

### Acteurs concernés et modalités

Le Parlement européen, par l'intermédiaire de sa commission ITRE, présentera une résolution appelant à une localisation de la BEI, qui consiste en une réforme du programme ELENA-BEI et en l'abaissement du seuil d'investissement minimal de 25 millions d'euros fixé par la Banque.

La BEI lancera un examen et une consultation publique pour donner suite à la résolution du Parlement européen.

### Calendrier

Dès que le nouveau Parlement européen sera en place, à partir de janvier 2020, la BEI lancera son examen et sa consultation publique en 2021 et mettra en œuvre les changements en 2022.



## ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DES MUNICIPALITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LA LÉGISLATION DE L'UE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT

### Le contexte

Depuis une trentaine d'années, les villes jouent un rôle de plus en plus important sur le marché de l'énergie. Initialement axées sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments et les infrastructures publiques, les collectivités locales ont progressivement assumé des responsabilités accrues dans le système énergétique. La tendance à la remunicipalisation, qui a commencé en Allemagne et qui s'étend à un grand nombre de pays européens, illustre bien le rôle que peuvent jouer les collectivités locales sur l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique. Par le biais de la Convention des Maires, des milliers de villes et de municipalités se sont engagées volontairement dans des plans d'action climatiques et énergétiques ciblés.

Mais pour concrétiser leurs ambitions, les collectivités locales doivent être dotées du même niveau d'expertise juridique et technique que celui des acteurs historiques de l'énergie.

### Les besoins des villes concernant l'UE

#### REMETTRE EN CAUSE LES OPÉRATEURS TRADITIONNELS DU MARCHÉ

Les collectivités locales qui n'ont pas de contrôle direct sur la production et la distribution d'énergie ont besoin de capacités juridiques pour établir de bons partenariats avec les titulaires de concession. En France, par exemple, bien que les collectivités locales soient propriétaires des réseaux de distribution, environ 95 % d'entre elles sont légalement tenues de céder la concession à l'opérateur historique Enedis (anciennement EDF avant le dégroupage), une coopération qui, selon plusieurs municipalités, s'avère souvent complexe et peu satisfaisante.

Dans l'ensemble des pays européens, les problèmes de coopération avec les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) les plus souvent cités sont ceux liés à l'accès aux données de consommation énergétique ou à une collaboration rigide dans le cadre des projets de villes intelligentes. Il est donc d'une importance capitale pour les autorités locales de nouer des partenariats confiants et productifs avec les GRD. Partout en Europe, les municipalités profitent de l'expiration des contrats de concession pour redéfinir les paramètres et les conditions de leur implication dans la gestion et la distribution de l'énergie.

#### À titre d'illustration : Le cas ENECO

ENECO, la dernière société de distribution publique aux Pays-Bas, est sur le point d'être privatisée, dans un climat de négociations très conflictuelles entre 53 actionnaires municipaux et sa direction qui ont duré plusieurs mois. Dans l'espoir de garder le contrôle sur les décisions clés de planification énergétique, de nombreuses autorités locales ont d'abord tenté d'empêcher la vente. Maintenant que la privatisation a été votée, c'est la définition des conditions de concession qui reste en jeu et qui déterminera dans quelle mesure les villes parviendront à conserver un certain contrôle sur ce qui constituait un atout clé dans la gestion de leur transition énergétique.

#### Implications concrètes :

-> Des lignes de financement communautaires spécifiques doivent être allouées au renforcement des capacités juridiques, économiques et techniques des autorités locales afin de créer des partenariats solides avec les autres acteurs du marché, y compris les gestionnaires de réseaux de distribution.

### Acteurs concernés et modalités

La commission BUDG du Parlement européen et le Conseil des ministres.

### Calendrier

Dès l'entrée en fonction du nouveau Parlement européen, en vue de parvenir à un accord sur le budget à long terme de l'UE d'ici l'automne 2019.

## INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE OU Y RÉPONDRE

Les règles de libéralisation et de concurrence ont souvent été mises en avant par des acteurs privés pour intenter des actions en justice contre les politiques ou les plans des autorités locales en matière d'énergie et de climat perçus comme des menaces pour leurs activités ou leurs parts de marché.

### À titre d'illustration : Des collectivités territoriales poursuivies en justice par des sociétés et des entreprises

En 2012, la municipalité de Växjö en Suède a été poursuivie par l'Autorité nationale de la concurrence pour avoir exigé des propriétaires de bâtiments qu'ils se connectent à son système de chauffage urbain 100 % renouvelable. Trois ans plus tard, le tribunal de première instance de Stockholm a statué en faveur de Växjö. Cette décision de justice a marqué une victoire pour les projets locaux d'énergie durable, souvent incapables de rivaliser avec les impératifs du marché libre. Aux États-Unis, les lois des États fédérés sur les énergies renouvelables sont régulièrement contestées devant les tribunaux fédéraux. Au Colorado par exemple, en 2011, une organisation conservatrice soutenue par l'industrie du charbon a déposé une plainte constitutionnelle contre les normes de l'État en matière d'énergie renouvelable. En 2015, la cour fédérale de district du Colorado a rejeté la contestation constitutionnelle.

A l'inverse, un nombre croissant de collectivités locales considèrent qu'il est nécessaire de saisir les tribunaux pour contester la législation nationale ou les entreprises privées qui constituent une menace pour le bien-être de leurs citoyens en raison de leur impact sur le changement climatique ou la pollution et de leur incompatibilité avec l'Accord de Paris.

### À titre d'illustration : Des maires se rassemblent pour réclamer une justice du climat

En février 2019, la maire de Paris, Anne Hidalgo, a réuni les dirigeants de certaines des plus grandes villes du monde à l'occasion du sommet « Justice4Climate ». L'objectif était de créer une « plateforme internationale de soutien juridique » qui serait mise à la disposition des maires souhaitant s'engager dans des actions de justice climatique, notamment contre les États-nations qui ne respectent pas l'Accord de Paris.

La ville de New York poursuit des compagnies pétrolières en raison du changement climatique. En janvier 2018, le gouvernement de la ville de New York a intenté une action en justice contre BP, Chevron, Conoco-Phillips, ExxonMobil et Royal Dutch Shell, cinq des plus grandes compagnies pétrolières du monde, pour leur imputer les dommages liés aux changements climatiques survenus et qui pourraient continuer à survenir dans cette ville.

### Implications concrètes :

-> Les objectifs de mise en œuvre de l'accord de Paris devraient être une priorité absolue dans tous les domaines politiques de l'UE.

### Acteurs concernés et modalités

Toutes les DG de la Commission européenne sous le contrôle du Parlement européen.



## Calendrier

Dès l'entrée en fonction du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission.

### ACCROÎTRE L'ÉNERGIE CITOYENNE

Les nouvelles dispositions de la conception du marché de l'électricité de l'UE offrent aux collectivités locales un tout nouvel ensemble de perspectives pour pénétrer de nouveaux segments du marché de l'énergie.

En outre, les projets énergétiques communautaires se multiplient dans toute l'Europe. Dans le cadre de cette dynamique qui bénéficiera de l'environnement favorable offert par le paquet « Énergie propre », les autorités locales s'associeront à leurs citoyens pour tester de nouvelles formes de partenariats publics-citoyens innovants. Cependant, cela nécessite souvent de réaliser des études de faisabilité, de trouver la structure juridique appropriée et de mettre en place des partenariats parfois complexes, une expertise que les collectivités locales doivent souvent sous-traiter à des coûts très élevés.

En ce qui concerne les appels d'offres en matière de capacité énergétique, les villes s'efforcent non seulement d'obtenir de l'énergie verte, mais élaborent aussi souvent des projets locaux et participatifs. L'élaboration de règles adéquates en matière de marchés publics, assorties de critères d'appel d'offres spécifiques, exige également des compétences juridiques, économiques et techniques solides qui ne sont pas toujours disponibles au sein des petites administrations locales.

#### Implications concrètes :

-> Des lignes de financement spécifiques de l'UE doivent être allouées au renforcement des capacités juridiques, économiques et techniques des autorités locales pour traduire en projets concrets les nouvelles dispositions du paquet énergie propre sur les communautés citoyennes et les énergies renouvelables

-> Veiller à ce que dans les prochaines directives sur le gaz, les communautés locales d'énergies renouvelables soient reconnues, inclure un droit au chauffage au lieu du droit de raccordement au gaz existant dans de nombreux pays, proposer un article sur les « feuilles de route locales sans gaz » pour planifier stratégiquement l'élimination progressive des énergies fossiles dans nos villes.

#### Acteurs concernés et modalités

La commission BUDG du Parlement européen et le Conseil des ministres.

La commission ITRE du Parlement européen, le futur commissaire à l'Énergie et les ministres de l'Énergie

## Calendrier

Dès l'entrée en fonction du nouveau Parlement de l'UE, en vue de parvenir à un accord sur le budget à long terme de l'UE d'ici l'automne 2019 et d'influer sur les prochaines propositions de la Commission visant à améliorer les règles du marché du gaz.



ENERGYCITIES

## CONCEVOIR DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES PARTICIPATIVES

### Le contexte

D'un point de vue technique, l'avenir du système énergétique dépendra fortement d'un concept important, le couplage sectoriel. Et lorsque nous parlons de couplage sectoriel, nous entendons une définition très large. Il s'agit non seulement de relier les vecteurs énergétiques, mais aussi d'établir des liens entre les déchets, l'eau, le chauffage, l'alimentation, les transports, etc., de créer des synergies entre les zones urbaines et rurales et de mettre autour d'une même table un large éventail d'acteurs, des agriculteurs aux universitaires, des ingénieurs aux travailleurs sociaux. En règle générale, c'est ce que font les autorités locales, en agissant en tant qu'intermédiaires et facilitateurs locaux pour créer des pôles de compétences sur les questions énergétiques et climatiques.

D'un point de vue politique, l'autre mot qui vient à l'esprit est la décentralisation. Malheureusement, à l'heure actuelle, la politique énergétique est encore pensée de haut en bas, avec pratiquement aucune contribution des autorités locales et régionales ou de la société civile.

Dans le contexte récent des marches climatiques mondiales et de la mobilisation des jeunes, le statu quo n'est plus viable et la voix du bas doit trouver un écho au sommet.

### Les besoins des villes concernant l'UE

#### GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES PLATEFORMES NATIONALES DE DIALOGUE SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

Dans le cadre du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie, les États membres sont tenus de communiquer à la Commission comment ils prévoient d'atteindre leur part des objectifs énergétiques et climatiques de l'UE. Leurs plans nationaux sur l'énergie et le climat qui doivent être soumis d'ici la fin de l'année détailleront les mesures, les lois et les investissements qui façonneront les systèmes énergétiques des pays pour les décennies à venir. Selon l'article 11 du règlement, cet exercice de feuille de route doit être mené avec la contribution des villes, des entreprises et de la société civile par le biais d'un dialogue à plusieurs niveaux sur le climat et l'énergie pour « engager et discuter les différents scénarios envisagés pour les politiques énergétiques et climatiques, notamment à long terme, et examiner les progrès ».

Pour l'avenir, et compte tenu du fait que ce petit article est la seule possibilité juridique au niveau de l'UE de rééquilibrer la gouvernance du système énergétique, il est primordial d'assurer une mise en œuvre ambitieuse de cette disposition dans tous les États membres de l'UE.

#### À titre d'illustration : Les villes flamandes demandent à leur gouvernement de les impliquer dans les décisions climatiques et énergétiques

En novembre 2017, 11 villes flamandes ont publié un appel ouvert dans le journal flamand « De Morgen » appelant le gouvernement régional, qui a délégué des compétences sur les questions énergétiques, à en faire des « partenaires à part entière de sa politique climatique ». Le texte, accompagné d'une lettre directe au ministre responsable, fait référence à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % d'ici 2030, objectif de la Convention des Maires, qui a été aligné sur celui de l'UE et auquel les villes signataires se sont engagées. "Une réduction de 40 %, en particulier en vue de devenir plus tard climatiquement neutre, ne peut plus être réalisée en se concentrant uniquement sur les résultats à portée de main. Un grand changement est nécessaire, un changement de système », explique l'article. À titre d'illustration, les villes

expliquent comment elles aident les citoyens et les entreprises à économiser l'énergie et à développer des projets d'énergies renouvelables, mais aussi comment cette démarche s'inscrit dans une transition économique plus large, y compris une transformation des systèmes alimentaires et agricoles, qui exige que tous les niveaux de gouvernement se renforcent mutuellement.

Implications concrètes :

-> Garantir une mise en œuvre réelle et ambitieuse de l'article 11 par les États membres.

Acteurs concernés et modalités

La Commission est chargée d'émettre des recommandations sur le projet et la version finale des plans nationaux sur l'énergie et le climat devant être soumis par les États membres.

Calendrier

Les États membres ont déjà soumis leurs projets ce printemps. Les versions finales seront fournies d'ici fin 2019 et mises à jour tous les deux ans par la suite.

OFFRIR AUX SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DES MAIRES LA POSSIBILITÉ DE  
REMETTRE EN QUESTION ET D'INFLUENCER DIRECTEMENT LA  
LÉGISLATION DE L'UE

Une plus grande implication des maires et des élus locaux, plus en phase avec les besoins quotidiens de leurs administrés, serait un bon moyen de combler le déficit démocratique structurel de l'UE. L'un des moyens d'y parvenir serait de leur offrir la possibilité de questionner directement l'exécutif de l'UE ou de faire des propositions concrètes pour une nouvelle législation, par exemple par le biais d'une présidence tournante du Conseil de la Convention des Maires de l'UE.

Implications concrètes :

-> La Commission européenne présentera une proposition pour une meilleure intégration du niveau local dans l'élaboration des politiques climatiques et énergétiques, notamment en réponse à la pression croissante des citoyens pour une action concertée sur ce front.

Acteurs concernés et modalités

Les eurodéputés demanderont à la DG Énergie de lancer une consultation publique sur le sujet et de présenter ensuite une proposition concrète pour institutionnaliser cette question dans le cadre du processus décisionnel.

Calendrier

Les travaux préparatoires et les consultations interservices doivent commencer dès que possible pour que la nouvelle Commission puisse s'en saisir dans le cadre de son nouveau mandat en novembre.

UNE NOUVELLE VERSION DE L'ÉTAT DE L'UNION DE L'ÉNERGIE

Depuis leur première édition en 2015, les rapports annuels sur « L'état de l'Union de l'énergie » ont été calibrés selon une vision quelque peu dépassée du système énergétique. Les informations fournies ainsi que les critères et indicateurs utilisés donnent encore une image très centralisée et hiérarchisée du paysage énergétique dans chaque État membre. Pour donner une vue d'ensemble précise des dernières tendances et réalisations dans les États membres de l'UE, il convient d'accorder une plus grande attention au rôle des solutions locales décentralisées et des pratiques économiques circulaires au niveau local.

À titre d'illustration : « Local Energy Monitor » suit les progrès réalisés par les collectivités en matière d'énergie aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, « HIER Opgewekt », une plateforme nationale d'associations travaillant sur l'énergie communautaire, publie un rapport annuel qui suit les nouvelles données, les tendances, les activités et les projets liés au développement énergétique communautaire par province. Ces types de rapports sont de plus en plus souvent élaborés dans un large éventail de pays de l'UE.

Implications concrètes :

-> La Commission européenne intègre les informations de la Convention des Maires dans les rapports annuels sur l'état de l'Union de l'énergie et, d'une manière générale, met en place un observatoire européen des tendances et des progrès locaux en matière de pratiques énergétiques et climatiques.

Acteurs concernés et modalités

Le Centre commun de recherche de l'UE suit déjà les données et les progrès des Plans d'action locaux en faveur de l'énergie durable et du climat des signataires de la Convention des Maires. En coopération avec les services de la Commission européenne, ces données doivent être analysées et intégrées dans les rapports annuels sur l'état de l'Union de l'énergie.

Calendrier

Les travaux préparatoires et les consultations interservices doivent commencer dès que possible pour que la nouvelle Commission puisse s'en saisir dans le cadre de son nouveau mandat en novembre.

**FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES VILLES DANS LES PROCHAINES NÉGOCIATIONS  
SUR LE PAQUET GAZ**

La Commission européenne prévoit d'adopter en 2020 un « paquet gaz », reflétant certaines dispositions de la directive Électricité. Le processus d'élaboration des politiques relatives à ce nouvel ensemble de législation à venir a déjà commencé, en particulier au sein des forums de Madrid, qui réunissent des experts et des régulateurs européens et nationaux, ainsi que des représentants du secteur. Cependant, jusqu'à présent, malgré le rôle que les citoyens et les villes peuvent jouer dans l'élaboration du futur système énergétique, ils n'ont pas du tout été intégrés dans ces discussions.

Implications concrètes :

-> Les villes et la société civile doivent être largement consultées et impliquées dans le cadre des processus de négociation du paquet gaz.

Acteurs concernés et modalités

-> La Commission européenne invitera les autorités locales et la société civile à contribuer aux prochaines éditions des forums de Madrid, où se déroule le processus d'élaboration des politiques.

-> Les eurodéputés des commissions compétentes organiseront et participeront à des réunions spécifiques avec les représentants des autorités locales jusqu'à l'adoption du paquet.

Calendrier

Les prochaines éditions du Forum de Madrid auront lieu en juin et octobre 2019.



ENERGYCITIES

## LE BUDGET DE L'UE DOIT FINANCER LES PLANS LOCAUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT

### Le contexte

Les villes sont au cœur de la transition énergétique. Elles induisent déjà des changements sociétaux grâce à la responsabilité environnementale, à la production décentralisée et renouvelable d'énergie et à la réduction de nos besoins énergétiques. Ce sont les villes qui, à terme, fourniront un système énergétique sans combustibles fossiles en Europe. Des milliers de collectivités locales se sont engagées à soutenir la réalisation des objectifs de l'Europe en matière d'énergie et de climat, par leur engagement dans l'initiative de la Convention des Maires. En élaborant et en mettant en œuvre des plans locaux ambitieux en faveur de l'énergie et du climat (PAEDC), les villes sont le fer de lance d'une transition énergétique partagée. Le prochain budget de l'UE pour 2021-2027, en particulier grâce à ses programmes opérationnels et un nouveau Fonds de transition énergétique juste, peut permettre aux villes d'accélérer leur action en tant qu'acteurs du changement social en finançant leurs PAEDC.

### Les besoins des villes concernant l'UE

#### UNE LIGNE BUDGÉTAIRE SPÉCIALE POUR LES PAEDC DANS TOUS LES ACCORDS DE PARTENARIAT

Les prochains accords de partenariat entre la Commission européenne et les États membres joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des interventions de programmation appropriées au niveau national et régional des Fonds structurels et d'investissement pour 2021-2027. Des milliers de villes engagées dans la Convention des Maires renouvellent actuellement leur engagement envers les objectifs de l'UE 2030, s'engageant à réduire leurs émissions de carbone d'au moins 40 % et à s'adapter aux impacts inévitables du changement climatique dans leurs PAEDC. Une source de financement stable pour les PAEDC des villes au cours de la prochaine décennie est cruciale pour garantir la certitude et la prévisibilité des investissements et la possibilité de catalyser le changement radical au niveau local, condition nécessaire pour la transformation énergétique de l'Europe.

#### À titre d'illustration : Financement des PAEDC de la Convention des Maires intégrés dans les programmes opérationnels des régions italiennes

Depuis le lancement de la Convention des Maires en 2008, des dizaines de régions italiennes ont systématiquement intégré cette initiative dans leurs stratégies régionales et leurs programmes opérationnels. Des millions d'euros du Fonds européen de développement régional (FEDER) ont été spécifiquement alloués pour aider les municipalités italiennes à élaborer et à mettre en œuvre des PAEDC, sous la forme de financement, d'assistance technique et d'orientation stratégique. La moitié des municipalités italiennes sont impliquées dans la Convention des Maires, soit la proportion la plus élevée de tous les États membres de l'UE.

#### Implications concrètes :

-> Une ligne budgétaire obligatoire doit être intégrée dans tous les accords de partenariat pour canaliser le financement des PAEDC, à travers les nouveaux objectifs thématiques prioritaires « Une Europe plus verte et sans carbone ».

### Acteurs concernés et modalités

Le Parlement européen demande au prochain trilogue du FEDER et du Fonds de cohésion de soutenir obligatoirement les plans locaux en matière d'énergie et de climat par le biais de l'initiative de la Convention des maires dans tous les accords de partenariat relevant du programme opérationnel « Une Europe plus verte et sans carbone ».

### Calendrier

Dès que les eurodéputés seront désignés pour négocier dans le cadre du trilogue du FEDER et du Fonds de cohésion.

## ÉTENDRE LE NOUVEAU FONDS DE TRANSITION POUR UNE ÉNERGIE JUSTE AFIN DE SOUTENIR LES GROUPEMENTS ÉNERGÉTIQUES DÉCENTRALISÉS

Dans son rapport intermédiaire sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, le Parlement européen sortant avait demandé la création d'un nouveau Fonds de transition énergétique juste, doté de 5 milliards d'euros, dont l'objectif serait de « *remédier aux conséquences sociales, socio-économiques et environnementales pour les travailleurs et les communautés affectées par la transition du charbon et la dépendance au carbone* ». Ce nouvel instrument de financement aurait également pour mission d'affecter des ressources suffisantes « *pour le développement de stratégies de transition inclusives, locales et justes, avec la reconversion des sites et la création d'emplois décents et durables, ainsi que la requalification et l'amélioration des compétences dans les processus et technologies propres basés sur les énergies renouvelables ou les solutions d'efficacité énergétique* ». Il manque encore dans le champ d'application du Fonds de transition énergétique juste une mission globale visant à induire un changement radical dans la production d'énergie et la responsabilité environnementale qui se traduise par un véritable transfert de pouvoir vers les communautés locales en transition dans tous les territoires européens.

### Implications concrètes :

-> L'objectif primordial du Fonds de transition énergétique juste doit être de soutenir la création de groupements énergétiques décentralisés dans tous les territoires de l'UE. Les groupements énergétiques décentralisés sont régis par les collectivités locales en transition et suivent le principe de « priorité aux ressources locales » (exploiter de manière durable les solutions renouvelables et d'efficacité énergétique disponibles localement), d'autonomie énergétique locale et de partenariats publics-citoyens (une nouvelle forme de partenariat qui inclut les citoyens et les autorités locales).

### Acteurs concernés et modalités

Le Parlement de l'UE appellera dans le prochain trilogue du CFP 2021-2027 à la création d'un nouveau Fonds de transition énergétique juste, dont l'objectif primordial est de soutenir la création de groupements énergétiques décentralisés qui reposent sur les principes de « priorité aux ressources locales », de l'autonomie énergétique locale et des partenariats publics-citoyens.

### Calendrier

Dès que les eurodéputés seront désignés pour négocier dans le cadre du trilogue CFP 2021-2027.